

# ECOLE DE CIRQUE CAPELLA

Magali : 06.58.06.84.87 [ecoledecirquecapella@gmail.com](mailto:ecoledecirquecapella@gmail.com)

## REGLEMENT INTERIEUR

L'école de cirque CAPELLA est une association loi 1901, toutes personnes entrant dans l'association doit régler une adhésion de 10€ (dix euro)

### **Les modalités d'inscription aux cours :**

30 séances dans l'année sont dispensés.

Chaque élève à droit à un cours d'essai. A partir du 2ème cours :

- ✓ La fiche d'inscription doit être remplis et signé
- ✓ Un certificat de moins de 3 mois doit être fournit ou le décharge santé fédérale
- ✓ Le paiement pour l'année doit être effectué

### **Responsabilités :**

- ✓ Les enfants sont sous la responsabilité de l'association uniquement pendant les heures de cours.
- ✓ Il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur. L'association ne saurait être tenue pour responsable de la disparition d'objets.

### **Les modalités de paiements :**

- ✓ Les cotisations annuelles ne peuvent être restituées, sauf cas exceptionnels et/ou sur présentation d'un certificat médical attestant l'incapacité physique de l'élève.
- ✓ Les paiement peuvent s'effectuer par espèces ou par chèques à l'ordre de l'école de cirque CAPELLA
- ✓ Les paiement en trois fois ne peuvent se faire que par chèque.

Le premier comprend l'adhésion, la licence fédéral et la cotisation trimestriel, le deuxième comprend le costume et la cotisation trimestriel et le troisième comprend la cotisation du troisième trimestre

- ✓ Les chèques seront encaissés : le 1er en septembre, le 2ème en janvier et le 3ème en juin.
- ✓ Pour les fratries moins 30€ trente euro sur la cotisation annuelle sera accordé au 2ème enfant soit 10€ dix euro par trimestre.
- ✓ Le règlement pour l'année doit être donné à l'inscription.

### **En cas d'accident :**

- ✓ Si un accident survient pendant les cours, le professeur prévient les parents et selon la gravité du cas, fait appel aux pompiers.
- ✓ Les accidents survenus lors des cours doivent faire l'objet d'une déclaration dans les 5 jours.

Association loi 1901 Ecole de Cirque « CAPELLA » Siège social 103 Chemin de Souliès 83440 Saint Paul en Forêt SIRET : 812 896 074 00018 Code APE : 8552Z

# ECOLE DE CIRQUE CAPELLA

Magali : 06.58.06.84.87 [ecoledecirquecapella@gmail.com](mailto:ecoledecirquecapella@gmail.com)

Tout adhérent ne respectant pas les termes de ce règlement sera momentanément ou définitivement exclu du cours sans restitution de la cotisation.

## **Tenue :**

- ✓ La pratique du cirque exige une tenue de sport appropriée : type jogging, leggings, short, tee-shirt et des chaussons de gym.
- ✓ Les bijoux et les portables sont interdits pendant les cours.
- ✓ Les cheveux longs devront être attachés.

## **Les cours :**

- ✓ L'école de cirque Capella s'engage à donner 30 séances dans l'année
- ✓ Les parents ne sont pas autorisés à y assister
- ✓ Les parents et les enfants doivent être à l'heure
- ✓ S'il y a une absence ou un retard vous devez prévenir le professeur dans les plus brefs délais
- ✓ Les enfants doivent être en tenue adéquate

## **Absence, report de cours :**

- ✓ En cas d'indisponibilité de la salle et/ou d'absence exceptionnelle du professeur Capella s'engage à vous prévenir au plus tôt !

Ce règlement est à conserver par les adhérents.

Le Président  
Mr HEILMANN Yannick